



Syndicat CGT Territoriaux
de Perpignan
Mairie - PMMCU - CCAS

Contre les risques psychosociaux, Réagissons tous ensemble !

Suite aux récents événements touchant deux collègues de la voirie, et en attendant l'enquête de la **formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail** (F3SCT, ex CHSCT), il nous semble important de revenir sur la notion de risques psychosociaux car celle-ci permet de **briser le silence face à la souffrance au travail**.

Qu'est-ce que les risques psychosociaux ?

Les RPS sont des phénomènes à la fois collectifs et individuels qui recouvrent, entre autre, le stress, le mal-être et la souffrance au travail... avec comme conséquence des problèmes de santé, notamment en termes de maladies cardio-vasculaires, de troubles musculo-squelettiques, de troubles anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel, voire de suicide. **Ces menaces émanent soit du travail lui-même, soit de son organisation. Les formes de management violentes créent des dégâts importants.**

Comment aborder la question ?

Deux écoles s'opposent pour prévenir et combattre les RPS.

► La première souhaite mettre en place des questionnaires individuels, des cellules d'écoute, des formations... afin d'aider les personnels à gérer leur souffrance. Elle envisage l'individu, et non pas le travail, comme étant à l'origine des difficultés. **Cette vision, issue de la psychologie comportementaliste, arrange bien les employeurs.**

► La deuxième école pose la question de l'organisation du travail. De fait, les indicateurs qu'elle retient pour comprendre les causes des RPS renvoient au fonctionnement de l'entreprise et non pas aux comportements individuels. **C'est de cette position que la CGT se revendique.**



Des pathologies propres au travail

Les RPS ou risques psychosociaux sont une réalité que toute entreprise doit prendre au sérieux. Ils sont aujourd'hui encadrés par la loi. En 2011, le rapport Gollac, qui fait référence en France, divise les risques psychosociaux selon 6 thématiques :

1. **L'intensité du travail et le temps de travail (exigences de travail)**, exemples : une journée qui déborde, des heures supplémentaires à répétition non-prises en compte, des dossiers qui ne sont pas finis, une vie privée qui se réduit...
2. **Les exigences émotionnelles**, exemples : le contact avec du public ou des interlocuteurs exigeants, l'obligation de faire bonne figure...
3. **Le manque d'autonomie**, exemples : un N+1 qui épie ce que vous faites, des tâches de plus en plus inintéressantes...
4. **La mauvaise qualité des rapports sociaux au travail**, exemples : le manque de reconnaissance, l'absence de soutien ou de coopération, la concurrence entre collègues, la guerre des clans...
5. **La souffrance éthique**, exemples : le sens de notre travail dans des conditions dégradées, la qualité empêchée...
6. **L'insécurité de la situation de travail**, exemples : la précarité, la crainte de fermeture de services, les retraites diminuées...

Pour notre part, nous revendiquons une expertise sérieuse sur les RPS au sein de tous les services de la collectivité. Mais cette expertise ne peut suffire, il faut que tous les agents s'en emparent et (se) posent la question de leur travail, de leurs conditions de travail. Nous ne pouvons plus laisser quelques uns décider du sort de tous les autres. Il ne faut plus hésiter à briser le silence et aller voir des représentants syndicaux et les élus F3SCT.

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN
Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com
site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/> Facebook CGT Mairie Perpignan

Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67